



T2

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audités)

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées
le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		420 359 \$	473 563 \$
Liquidités soumises à restrictions		3 915	5 930
Créances clients		1 391 445	1 488 772
Actif sur contrats		1 645 418	1 569 401
Autres actifs financiers courants		287 161	261 472
Autres actifs non financiers courants		265 831	267 219
Total des actifs courants		4 014 129	4 066 357
Immobilisations corporelles		303 866	332 428
Actif au titre du droit d'utilisation		334 065	254 751
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	389 988	389 256
Goodwill		3 414 894	3 327 777
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		229 338	270 058
Actif d'impôt sur le résultat différé		1 008 763	886 203
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		399 475	398 436
Autres actifs financiers non courants		57 060	39 049
Autres actifs non financiers non courants		287 344	204 888
Total de l'actif		10 438 922 \$	10 169 203 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 866 606 \$	1 825 916 \$
Produits différés		1 167 306	1 260 588
Autres passifs financiers courants		278 088	279 817
Autres passifs non financiers courants		353 423	386 917
Tranche à court terme des provisions		117 932	169 342
Tranche à court terme des obligations locatives		74 913	74 887
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	14	463 573	463 289
Total des passifs courants		4 321 841	4 460 756
Dettes à long terme	14	1 590 899	1 519 342
Autres passifs financiers non courants		19 384	24 576
Tranche à long terme des provisions		304 873	304 042
Tranche à long terme des obligations locatives		387 437	316 414
Autres passifs non financiers non courants		37 412	37 991
Passif d'impôt sur le résultat différé		369 241	330 827
Total du passif		7 031 087	6 993 948
Capitaux propres			
Capital social		1 802 581	1 805 080
Résultats non distribués		1 778 460	1 652 078
Autres composantes des capitaux propres	9	(187 268)	(293 532)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		3 393 773	3 163 626
Participations ne donnant pas le contrôle		14 062	11 629
Total des capitaux propres		3 407 835	3 175 255
Total du passif et des capitaux propres		10 438 922 \$	10 169 203 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2B).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF
LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2024

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D' ATKINSRÉALIS					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL				TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)			
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 652 078 \$	(293 532) \$	3 163 626 \$	11 629 \$	3 175 255 \$
Résultat net pour la période	—	—	127 726	—	127 726	1 960	129 686
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	13 035	106 264	119 299	(708)	118 591
Total du résultat global pour la période	—	—	140 761	106 264	247 025	1 252	248 277
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(7 016)	—	(7 016)	—	(7 016)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	4 050	—	4 050	—	4 050
Actions émises en vertu du régime d' options sur actions	12	493	(117)	—	376	—	376
Actions rachetées et annulées (note 8)	(291)	(2 992)	(12 593)	—	(15 585)	—	(15 585)
Impôts différés liés aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions	—	—	1 297	—	1 297	—	1 297
Apport hors trésorerie par le détenteur d' une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	1 181	1 181
Solde à la fin de la période	175 275	1 802 581 \$	1 778 460 \$	(187 268) \$	3 393 773 \$	14 062 \$	3 407 835 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF
LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2023

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D' ATKINSRÉALIS					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL				TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)			
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 404 589 \$	(340 155) \$	2 869 514 \$	9 571 \$	2 879 085 \$
Résultat net pour la période	—	—	92 243	—	92 243	(113)	92 130
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	(54 707)	45 422	(9 285)	564	(8 721)
Total du résultat global pour la période	—	—	37 536	45 422	82 958	451	83 409
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(7 022)	—	(7 022)	—	(7 022)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	3 011	—	3 011	—	3 011
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	1 438 114 \$	(294 733) \$	2 948 461 \$	10 022 \$	2 958 483 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2024	2023	2024	2023
Produits provenant de :					
SP&GP		2 336 165 \$	2 102 164 \$	4 593 893 \$	4 108 893 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		8 105	8 911	17 192	16 544
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		19 707	20 448	17 180	29 164
	3	2 363 977	2 131 523	4 628 265	4 154 601
Coûts directs liés aux activités		2 156 421	1 953 275	4 245 837	3 817 527
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	45 913	36 014	92 831	72 311
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	15	(447)	6 731	4 118	21 242
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		20 998	20 909	41 915	41 462
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	17	566	—	892	—
RAII ⁽¹⁾		140 526	114 594	242 672	202 059
Charges financières	6	43 743	50 883	88 319	97 697
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	6	(439)	(7 909)	(7 007)	(7 311)
Résultat avant impôts sur le résultat		97 222	71 620	161 360	111 673
Charge d'impôts sur le résultat		14 088	7 964	31 674	19 543
Résultat net pour la période		83 134 \$	63 656 \$	129 686 \$	92 130 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires d'AtkinsRéalis		82 192 \$	63 797 \$	127 726 \$	92 243 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		942	(141)	1 960	(113)
Résultat net pour la période		83 134 \$	63 656 \$	129 686 \$	92 130 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,47 \$	0,36 \$	0,73 \$	0,53 \$
Dilué		0,47 \$	0,36 \$	0,73 \$	0,53 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base		175 387	175 554	175 467	175 554
Dilué		175 787	175 554	175 816	175 554

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2024			2023		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	82 192 \$	942 \$	83 134 \$	63 797 \$	(141) \$	63 656 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	46 970	193	47 163	(11 286)	(223)	(11 509)
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(295)	(702)	(997)	4 737	368	5 105
Impôts sur le résultat (note 9)	1 588	—	1 588	(1 408)	—	(1 408)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	48 263	(509)	47 754	(7 957)	145	(7 812)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	(3 669)	—	(3 669)	(107 959)	—	(107 959)
Impôts sur le résultat (note 9)	996	—	996	27 015	—	27 015
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(2 673)	—	(2 673)	(80 944)	—	(80 944)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	45 590	(509)	45 081	(88 901)	145	(88 756)
Total du résultat global pour la période	127 782 \$	433 \$	128 215 \$	(25 104) \$	4 \$	(25 100) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2024			2023		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	127 726 \$	1 960 \$	129 686 \$	92 243 \$	(113) \$	92 130 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	103 704	331	104 035	38 386	(175)	38 211
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	2 328	(1 039)	1 289	9 025	739	9 764
Impôts sur le résultat (note 9)	232	—	232	(1 989)	—	(1 989)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	106 264	(708)	105 556	45 422	564	45 986
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(66)	—	(66)	—	—	—
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	17 445	—	17 445	(72 791)	—	(72 791)
Impôts sur le résultat (note 9)	(4 344)	—	(4 344)	18 084	—	18 084
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	13 035	—	13 035	(54 707)	—	(54 707)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	119 299	(708)	118 591	(9 285)	564	(8 721)
Total du résultat global pour la période	247 025 \$	1 252 \$	248 277 \$	82 958 \$	451 \$	83 409 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2024	2023	2024	2023
Activités d'exploitation					
Résultat net pour la période		83 134 \$	63 656 \$	129 686 \$	92 130 \$
Impôts sur le résultat payés		(27 482)	(19 496)	(38 733)	(45 524)
Intérêts payés		(38 820)	(53 185)	(66 931)	(89 813)
Amortissements	10A	62 057	62 535	123 945	121 107
Autres éléments de rapprochement	10B	31 799	(19 088)	100 501	44 902
		110 688	34 422	248 468	122 802
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(199 343)	(190 315)	(300 520)	(336 036)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation		(88 655)	(155 893)	(52 052)	(213 234)
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles ⁽¹⁾		(38 412)	(28 745)	(63 179)	(44 958)
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise	17	—	—	35 593	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		71	244	25	11 883
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(10 247)	(66 160)	(10 345)	(121 060)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		10 978	30 320	15 039	47 466
Cession de certains actifs non essentiels	18	52 179	—	52 179	—
Acquisition de placements à court terme au coût amorti	19	(50 000)	—	(50 000)	—
Diminution des placements à court terme au coût amorti	19	12 500	—	12 500	—
Autres ⁽¹⁾		10 670	5 739	5 311	6 219
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(12 261)	(58 602)	(2 877)	(100 450)
Activités de financement					
Augmentation de la dette	10D	—	233 432	395 980	568 722
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(726)	(1 955)	(331 064)	(225 340)
Paieement d'obligations locatives	10D	(18 981)	(18 254)	(41 454)	(38 181)
Produit de l'exercice d'options sur actions		97	—	376	—
Rachat d'actions pour annulation	8	(12 640)	—	(15 585)	—
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	7	(3 505)	(3 511)	(7 016)	(7 022)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(35 755)	209 712	1 237	298 179
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(720)	(3 996)	488	(2 252)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(137 391)	(8 779)	(53 204)	(17 757)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		557 750	561 301	473 563	570 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		420 359 \$	552 522 \$	420 359 \$	552 522 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, la Société a inclus les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne, qui étaient auparavant comprises dans la rubrique « Autres », dans la rubrique « Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles », comprises toutes les deux dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités. Ces immobilisations incorporelles générées en interne sont comprises dans la rubrique « Autres actifs non financiers non courants » dans l'état consolidé de la situation financière.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	16
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	16
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	17
7. DIVIDENDES	17
8. RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULATION	18
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	18
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	20
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	24
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	25
13. PASSIFS ÉVENTUELS	27
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	33
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION (REPRISE DES COÛTS)	34
16. IMPÔT MINIMUM MONDIAL (PILIER 2)	34
17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS	34
18. CESSION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS	35
19. PLACEMENTS À COURT TERME AU COÛT AMORTI	35
20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	35

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif (du passif) au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la juste valeur des actifs des régimes diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 8 août 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2024

Les modifications aux normes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location*, imposent au vendeur-preneur d'évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout gain ou perte lié à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des dettes comme courantes ou non courantes à la date de clôture. Au lieu de cela, les modifications obligent une entité à fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.
- Les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs et la divulgation de leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société, à l'exception des modifications à l'IAS 1 liées au classement des passifs comme courants ou non courants, comme il est indiqué ci-dessous.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IAS 1 – CLASSEMENT DES PASSIFS COMME COURANTS OU NON COURANTS

L'incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 1 est liée au classement des passifs dont la date de règlement est incertaine comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications à l'IAS 1 entraînent un classement fondé sur le droit d'une entité, à la date de clôture, de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture en vertu d'une facilité de prêt existante et non pas sur l'attente d'une entité, lorsqu'elle a le pouvoir discrétionnaire, de différer ou non le règlement de l'obligation.

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a évalué le classement de tous ses passifs et a reclassé la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité renouvelable »), qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, de 324,6 millions \$ du poste « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme » au poste « Dette à long terme » dans son état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs (voir la note 14).

C) CHANGEMENT DANS LA PRÉSENTATION – INFORMATIONS SECTORIELLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et Exploitation et entretien (« E&E ») ont été fusionnés et sont gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants : i) Canada, y compris les contrats d'E&E en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne (« Canada »); ii) Royaume-Uni et Irlande (« RUI »); iii) États-Unis et Amérique latine, y compris les activités mondiales de Minéraux et métaux (« EUAL »); et iv) Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMOA »). Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés. Voir la note 3 pour une description de chaque secteur.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8 et a donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs (voir la note 3).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

D) TRANSITION VERS DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE ALTERNATIFS

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), à la suite de l'autorisation accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers (Québec), a annoncé que le calcul et la publication de toutes les échéances du CDOR allaient cesser définitivement, immédiatement après la publication finale du 28 juin 2024. La Société n'a pas été significativement affectée par ce changement, car ses ententes d'emprunt actuelles qui faisaient référence au CDOR avant le 28 juin 2024 ont fait l'objet d'une novation à un nouveau taux d'intérêt de référence avant la date de publication finale du CDOR.

E) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes à une norme existante ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, dans la négative, pour déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

Les modifications suivantes à des normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), clarifient et ajoutent des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier rencontre le critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements éventuels (par exemple, les taux d'intérêt assortis des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7 introduisent des exigences d'obligations d'information supplémentaires concernant : i) les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de caractéristiques d'une éventualité, par exemple des caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les exigences en matière d'informations à fournir concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, remplace l'IAS 1 et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat avant financement et impôt sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de performance définies par la direction, qui sont des mesures non conformes aux normes IFRS liées à l'état du résultat net, utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies sur une base de dispositions générales renforcées en matière d'agrégation et de désagrégation, ainsi que de dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte huit secteurs à présenter composés de : i) **Canada**; ii) **RUI**; iii) **EUAL**; iv) **AMOA**; v) **Énergie nucléaire**; vi) **Linxon**; vii) **Projets CMPF**; et viii) **Capital**.

Tous les secteurs sont décrits comme suit :

Les secteurs **Canada**, **RUI**, **EUAL** et **AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux et le secteur RUI comprenait également des activités en Scandinavie jusqu'à leur cession en 2023. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation des postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, les produits par secteur et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024		2023 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	372 411 \$	17 053 \$	358 111 \$	18 918 \$
RUI	602 979	68 004	595 346	57 242
EUAL	435 558	36 236	382 548	35 997
AMOA	335 694	36 145	229 036	20 199
Services d'ingénierie Régions	1 746 642	157 438	1 565 041	132 356
Énergie nucléaire	357 634	43 440	251 214	32 958
Linxon	186 974	2 948	142 229	1 830
AtkinsRéalis Services	2 291 250	203 826	1 958 484	167 144
Projets CMPF	44 915	(18 447)	143 680	(12 598)
Capital	27 812	22 177	29 359	23 702
	2 363 977 \$		2 131 523 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		207 556		178 248
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		(38 865)		(28 966)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		(7 048)		(7 048)
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts) (note 15)		447		(6 731)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(20 998)		(20 909)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 17)		(566)		—
RAII		140 526		114 594
Charges financières nettes (note 6)		43 304		42 974
Résultat avant impôts sur le résultat		97 222		71 620
Charge d'impôts sur le résultat		14 088		7 964
Résultat net pour la période		83 134 \$		63 656 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024		2023 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	743 276 \$	33 002 \$	658 665 \$	28 168 \$
RUI	1 209 946	129 051	1 190 006	114 910
EUAL	851 336	75 510	750 359	75 583
AMOA	661 123	65 848	436 080	36 566
Services d'ingénierie Régions	3 465 681	303 411	3 035 110	255 227
Énergie nucléaire	656 198	82 408	495 506	65 637
Linxon	345 798	4 788	263 774	2 629
AtkinsRéalis Services	4 467 677	390 607	3 794 390	323 493
Projets CMPF	126 216	(31 487)	314 503	(21 768)
Capital	34 372	23 308	45 708	35 349
	4 628 265 \$		4 154 601 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		382 428		337 074
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		(78 734)		(58 214)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		(14 097)		(14 097)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(4 118)		(21 242)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(41 915)		(41 462)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 17)		(892)		—
RAII		242 672		202 059
Charges financières nettes (note 6)		81 312		90 386
Résultat avant impôts sur le résultat		161 360		111 673
Charge d'impôts sur le résultat		31 674		19 543
Résultat net pour la période		129 686 \$		92 130 \$

Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2024			2023 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	
Royaume-Uni	704 099 \$	3 809 \$	707 908 \$		662 299 \$	3 773 \$	666 072 \$	
Canada ⁽²⁾	557 677	19 379	577 056		589 599	18 689	608 288	
États-Unis	446 754	7 005	453 759		395 669	5 823	401 492	
Arabie saoudite ⁽³⁾	289 082	72	289 154		168 018	192	168 210	
Autres pays ⁽³⁾	333 188	2 912	336 100		282 618	4 843	287 461	
	2 330 800 \$	33 177 \$	2 363 977 \$		2 098 203 \$	33 320 \$	2 131 523 \$	

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2024			2023 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	
Royaume-Uni	1 403 297 \$	6 529 \$	1 409 826 \$		1 302 245 \$	4 692 \$	1 306 937 \$	
Canada ⁽²⁾	1 108 788	28 212	1 137 000		1 150 755	26 560	1 177 315	
États-Unis	866 878	14 504	881 382		776 950	11 584	788 534	
Arabie saoudite ⁽³⁾	558 847	127	558 974		308 989	261	309 250	
Autres pays ⁽³⁾	646 397	(5 314)	641 083		564 671	7 894	572 565	
	4 584 207 \$	44 058 \$	4 628 265 \$		4 103 610 \$	50 991 \$	4 154 601 \$	

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en regroupant les secteurs géographiques « Amérique latine », « Europe – autres », « Afrique » et « Asie-Pacifique » dans la région géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽²⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

⁽³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en présentant l'« Arabie saoudite » comme un poste distinct du secteur géographique « Moyen-Orient », qui a été regroupé dans le secteur géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

Pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2024, le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite (deuxième trimestre et période de six mois terminés le 30 juin 2023 : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis) étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024				2023 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	372 397 \$	— \$	— \$	372 397 \$	358 124 \$	— \$	— \$	358 124 \$
RUI	599 171	—	—	599 171	591 573	—	—	591 573
EUAL	435 548	—	—	435 548	382 661	—	—	382 661
AMOA	320 200	15 216	—	335 416	221 067	7 353	—	228 420
Services d'ingénierie Régions	1 727 316	15 216	—	1 742 532	1 553 425	7 353	—	1 560 778
Énergie nucléaire	350 592	—	—	350 592	248 429	—	(3 386)	245 043
Linxon	208	186 766	—	186 974	820	141 409	—	142 229
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services	2 078 116	201 982	—	2 280 098	1 802 674	148 762	(3 386)	1 948 050
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	44 915	44 915	—	—	143 680	143 680
	2 078 116 \$	201 982 \$	44 915 \$	2 325 013 \$	1 802 674 \$	148 762 \$	140 294 \$	2 091 730 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				11 152				10 434
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				5 787				6 473
Autres produits – secteur Capital				22 025				22 886
				2 363 977 \$				2 131 523 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024				2023 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	743 262 \$	— \$	— \$	743 262 \$	658 679 \$	— \$	— \$	658 679 \$
RUI	1 203 418	—	—	1 203 418	1 185 314	—	—	1 185 314
EUAL	851 326	—	—	851 326	750 512	—	—	750 512
AMOA	634 491	26 090	—	660 581	400 772	34 315	—	435 087
Services d'ingénierie Régions	3 432 497	26 090	—	3 458 587	2 995 277	34 315	—	3 029 592
Énergie nucléaire	641 614	—	—	641 614	485 434	—	(1 883)	483 551
Linxon	565	345 233	—	345 798	1 118	262 656	—	263 774
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services	4 074 676	371 323	—	4 445 999	3 481 829	296 971	(1 883)	3 776 917
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	126 216	126 216	—	—	314 503	314 503
	4 074 676 \$	371 323 \$	126 216 \$	4 572 215 \$	3 481 829 \$	296 971 \$	312 620 \$	4 091 420 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				21 678				17 473
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				11 992				12 190
Autres produits – secteur Capital				22 380				33 518
				4 628 265 \$				4 154 601 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	47 166 \$	36 199 \$	99 110 \$	76 571 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 253)	(185)	(6 279)	(4 260)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	45 913 \$	36 014 \$	92 831 \$	72 311 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

COLLECTIF SANTÉ MONTRÉAL S.E.C. (« CSM S.E.C. »)

Au premier trimestre de 2024, la Société a acquis une participation de 10 % dans CSM S.E.C. dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conclu le 4 mars 2024 (voir la note 17).

L'investissement de la Société dans CSM S.E.C. est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'éviter la variabilité du résultat net de la Société au cours des périodes futures.

Pour le deuxième trimestre et la période de trois mois terminés le 30 juin 2024, l'état consolidé du résultat net de la Société incluait les distributions de néant et de 0,6 million \$, respectivement, provenant de CSM S.E.C.

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	274 640 \$	268 722 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	389 988	389 256
Valeur comptable nette d'un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	4 872	—
	669 500 \$	657 978 \$

⁽¹⁾ Comprend l'investissement de la Société dans 407 International inc., dont la valeur comptable nette était de néant au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ Comprend l'investissement de la Société dans CSM S.E.C., dont la valeur comptable nette était comprise dans le poste « Autres actifs financiers non courants » au 30 juin 2024.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant de Capital	27 812 \$	29 359 \$	34 372 \$	45 708 \$
Coûts directs liés aux activités	5 635	5 657	11 064	10 359
	22 177	23 702	23 308	35 349
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 048	7 048	14 097	14 097
RAII	15 129	16 654	9 211	21 252
Charges financières nettes	1 446	2 664	2 944	4 333
Résultat avant impôts sur le résultat	13 683	13 990	6 267	16 919
Impôts sur le résultat	(237)	(25)	37	485
Résultat net pour la période	13 920 \$	14 015 \$	6 230 \$	16 434 \$

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	23 126 \$	28 835 \$	44 713 \$	52 017 \$
Avec recours limité	8 861	8 013	17 841	15 773
Sans recours	2 607	2 989	5 204	6 321
Intérêts sur les obligations locatives	6 006	5 210	11 064	11 305
Autres	3 143	5 836	9 497	12 281
Charges financières	43 743	50 883	88 319	97 697
Produits financiers	(4 497)	(3 903)	(8 987)	(7 441)
Pertes nettes (gains nets) de change	4 058	(4 006)	1 980	130
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(439)	(7 909)	(7 007)	(7 311)
Charges financières nettes	43 304 \$	42 974 \$	81 312 \$	90 386 \$

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2024, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 7,0 millions \$ ou de 0,04 \$ par action (période de six mois terminée le 30 juin 2023 : 7,0 millions \$ ou 0,04 \$ par action).

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024	2023
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	7 016	7 022
Dividendes payés au cours de la période	(7 016)	(7 022)
Dividendes à payer au 30 juin	— \$	— \$

8. RACHAT D'ACTIONS POUR ANNULATION

Au premier trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle a reçu l'approbation requise de la Bourse de Toronto afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires entre le 8 mars 2024 et le 7 mars 2025. En 2023, le nombre d'actions ordinaires assujetties à l'offre publique de rachat était aussi de 1 500 000 d'actions ordinaires.

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024, la Société a racheté et annulé 290 968 actions ordinaires en vertu de son offre publique courante de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités pour des décaissements totalisant 15,6 millions \$.

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(192 947) \$	(297 460) \$
Couvertures de flux de trésorerie	5 679	3 928
Autres composantes des capitaux propres	(187 268) \$	(293 532) \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(240 199) \$	(284 856) \$	(297 460) \$	(335 279) \$
Gains (pertes) de la période considérée	50 061	(11 606)	110 776	43 727
Reclassement en résultat net	(970)	—	(970)	—
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	(2 121)	320	(6 102)	(5 341)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	282	(43)	809	708
Solde à la fin de la période	(192 947)	(296 185)	(192 947)	(296 185)
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	4 668	(1 920)	3 928	(4 876)
Gains de la période considérée	4 972	11 698	22 913	23 716
Impôts liés aux gains de la période considérée	(1 270)	(3 309)	(6 097)	(6 507)
Reclassement en résultat net	(5 267)	(6 961)	(20 585)	(14 691)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	2 576	1 944	5 520	3 810
Solde à la fin de la période	5 679	1 452	5 679	1 452
Autres composantes des capitaux propres	(187 268) \$	(294 733) \$	(187 268) \$	(294 733) \$

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	158 034 \$	(29 345) \$	128 689 \$	209 703 \$	(40 079) \$	169 624 \$
Pertes constatées durant la période	(3 669)	996	(2 673)	(107 959)	27 015	(80 944)
Montant cumulé à la fin de la période	154 365 \$	(28 349) \$	126 016 \$	101 744 \$	(13 064) \$	88 680 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	136 920 \$	(24 005) \$	112 915 \$	174 535 \$	(31 148) \$	143 387 \$
Gains (pertes) constatés durant la période	17 445	(4 344)	13 101	(72 791)	18 084	(54 707)
Montant cumulé à la fin de la période	154 365 \$	(28 349) \$	126 016 \$	101 744 \$	(13 064) \$	88 680 \$

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Gain (perte) constaté durant la période	—	—	—	—	—	—
Montant cumulé à la fin de la période	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Perte constatée durant la période	(66)	—	(66)	—	—	—
Montant cumulé à la fin de la période	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Immobilisations corporelles	22 422 \$	23 472 \$	45 608 \$	44 422 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20 998	20 909	41 915	41 462
Actif au titre du droit d'utilisation	18 474	18 154	36 095	35 223
Autres	163	—	327	—
Total	62 057 \$	62 535 \$	123 945 \$	121 107 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Coûts directs liés aux activités	40 042 \$	40 796 \$	79 913 \$	77 527 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 017	830	2 117	2 118
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20 998	20 909	41 915	41 462
Total	62 057 \$	62 535 \$	123 945 \$	121 107 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	14 088 \$	7 964 \$	31 674 \$	19 543 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	43 304	42 974	81 312	90 386
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	40 317	15 412	87 853	34 836
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	3 655	2 862	4 050	3 011
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(19 707)	(20 448)	(17 180)	(29 164)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	16 261	12 432	19 326	20 496
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(11 152)	(10 434)	(21 678)	(17 473)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 876	5 357	9 897	21 731
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	1 299	(1 948)	(5 855)	(18 831)
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts) comptabilisés en résultat net (note 15)	(447)	6 731	4 118	21 242
Coûts de restructuration et de transformation payés	(12 394)	(8 736)	(27 973)	(27 603)
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)	(11 679)	(11 384)	(11 679)	(11 384)
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	(1 253)	(185)	(6 279)	(4 260)
Variation nette des autres provisions ⁽¹⁾	(9 946)	(32 591)	(38 029)	(36 017)
Autres	(27 423)	(27 094)	(9 056)	(21 611)
Autres éléments de rapprochement	31 799 \$	(19 088) \$	100 501 \$	44 902 \$

⁽¹⁾ La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023 ⁽²⁾	2024	2023 ⁽²⁾
Diminution (augmentation) des créances clients	93 780 \$	(17 066) \$	130 036 \$	(20 003) \$
Diminution (augmentation) de l'actif sur contrats	53 161	(159 691)	(46 099)	(426 032)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(487)	(3 462)	9 131	(13 240)
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers courants	31 889	2 005	(6 889)	(26 278)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	(123 556)	(32 985)	(12 634)	63 390
Augmentation (diminution) des produits différés	(175 008)	50 866	(196 246)	128 108
Augmentation des autres passifs financiers courants	6 316	7 919	10 593	9 459
Diminution des autres passifs non financiers courants	(85 438)	(37 901)	(188 412)	(51 440)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(199 343) \$	(190 315) \$	(300 520) \$	(336 036) \$

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, la Société a modifié la présentation de son état de la situation financière en regroupant les rubriques « Stocks » et « Autres actifs non financiers courants » pour les présenter dans la rubrique « Autres actifs non financiers courants ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	1 982 631 \$	391 301 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	395 980	—
Remboursement	(331 064)	(41 454)
Total – changements issus des flux de trésorerie	64 916	(41 454)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	704	7 806
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	2 755	—
Reclassement des frais de financement différés dans les actifs non financiers	4 647	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	104 697
Apport hors trésorerie par un détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle	(1 181)	—
Solde au 30 juin 2024	2 054 472 \$	462 350 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2024		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	(328 565) \$	(1 315) \$
Emprunt à terme	—	—	(375)
Déventures de série 8 (note 14)	395 980	—	(716)
Total – dette avec recours	395 980	(328 565)	(2 406)
Dettes avec recours limité :			
Prêt de la CDPQ	—	—	(10)
Total – dette avec recours limité	—	—	(10)
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	—	—	(83)
Total – dette sans recours	—	—	(83)
Total	395 980 \$	(328 565) \$	(2 499) \$

⁽¹⁾ La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	463 573 \$	463 289 \$
Dettes à long terme	1 590 899	1 519 342
Total	2 054 472 \$	1 982 631 \$

⁽²⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Tranche à court terme des obligations locatives	74 913 \$	74 887 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	387 437	316 414
Total	462 350 \$	391 301 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽³⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	2 056 397 \$	436 285 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	568 722	—
Remboursement	(224 760)	(38 181)
Total – changements issus des flux de trésorerie	343 962	(38 181)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	(11 038)	1 435
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	3 301	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	19 374
Solde au 30 juin 2023	2 392 622 \$	418 913 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN

	2023	
	AUGMENTATION DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :		
Facilité renouvelable	568 722 \$	(1 380) \$
Emprunt à terme	—	(410)
Débentures de série 7	—	(580)
Débentures de série 4	—	—
Total – dette avec recours	568 722	(2 370)
Dettes sans recours :		
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	—
Total – dette sans recours	—	—
Total	568 722 \$	(2 370) \$

⁽¹⁾ La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2023 ⁽²⁾	1 ^{ER} JANVIER 2023 ⁽²⁾
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	164 420 \$	370 947 \$
Dettes à long terme	2 228 202	1 685 450
Total	2 392 622 \$	2 056 397 \$

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, la Société a modifié la présentation de son état de la situation financière, ce qui a entraîné le regroupement des rubriques « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme avec recours » et « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme sans recours » dans la rubrique « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme », ainsi que des rubriques « Dette à long terme avec recours », « Dette à long terme avec recours limité » et « Dette à long terme sans recours » dans la rubrique « Dette à long terme ». De plus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Société a reclassé la valeur comptable de sa facilité renouvelable de la rubrique « Dette à court terme » à la rubrique « Dette à long terme » (voir la note 2B). En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽³⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2023	1 ^{ER} JANVIER 2023
Tranche à court terme des obligations locatives	79 096 \$	87 625 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	339 817	348 660
Total	418 913 \$	436 285 \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	38 072 \$	109 647 \$	120 830 \$	219 936 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	19 707	20 448	17 180	29 164
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	16 261	12 432	19 326	20 496
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	11 152	10 434	21 678	17 473
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 876 \$	5 357 \$	9 897 \$	21 731 \$

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	192 651 \$	161 001 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	116 740	115 646
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	1 817 \$	1 781 \$

⁽¹⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalis au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 JUIN	2024					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	420 359 \$	— \$	— \$	— \$	420 359 \$	420 359 \$
Liquidités soumises à restrictions	3 915	—	—	—	3 915	3 915
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 391 445	—	1 391 445	1 391 445
Autres actifs financiers courants	7 550	—	252 046	27 565	287 161	279 320
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	399 475	—	399 475	357 626
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	4 872	38 113	14 075	57 060	57 060
Total	431 824 \$	4 872 \$	2 081 079 \$	41 640 \$	2 559 415 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2023				
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	473 563 \$	— \$	— \$	473 563 \$	473 563 \$
Liquidités soumises à restrictions	5 930	—	—	5 930	5 930
Créances clients ⁽³⁾	—	1 488 772	—	1 488 772	1 488 772
Autres actifs financiers courants	7 136	221 123	33 213	261 472	255 687
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	398 436	—	398 436	364 071
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	21 014	18 035	39 049	39 049
Total	486 629 \$	2 129 345 \$	51 248 \$	2 667 222 \$	

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

⁽³⁾ En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

⁽⁴⁾ Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 JUIN		2024				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	1 866 606 \$	1 866 606 \$	1 866 606 \$	
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	10 810	—	267 278	278 088	277 979	
Provisions ⁽²⁾	—	—	12 435	12 435	12 435	
Obligations locatives	—	—	462 350	462 350	s.o. ⁽³⁾	
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	2 054 472	2 054 472	2 076 294	
Autres passifs financiers non courants	1 109	15 071	3 204	19 384	19 384	
Total	11 919 \$	15 071 \$	4 666 345 \$	4 693 335 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2023				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	1 825 916 \$	1 825 916 \$	1 825 916 \$	
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	20 546	—	259 271	279 817	279 493	
Provisions ⁽²⁾	—	—	24 354	24 354	24 354	
Obligations locatives	—	—	391 301	391 301	s.o. ⁽³⁾	
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	1 982 631	1 982 631	1 991 051	
Autres passifs financiers non courants	2 724	14 326	7 526	24 576	24 576	
Total	23 270 \$	14 326 \$	4 490 999 \$	4 528 595 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception de la tranche courante du montant à payer, qui ne porte pas intérêt, lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) comprise dans la rubrique « Autres passifs financiers courants ».

⁽³⁾ s.o. : sans objet

⁽⁴⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	— \$	14 326 \$
Perte nette latente ⁽⁵⁾	—	189
Effet des écarts de change	—	556
Solde au 30 juin 2024	— \$	15 071 \$

⁽⁵⁾ Comprise dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée des instruments financiers de niveau 3.

C) SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Au premier trimestre de 2023, la Société a conclu une entente de swap de taux d'intérêt avec une institution financière en lien avec son emprunt à terme portant intérêt à un taux variable d'un montant total en capital de 500 millions \$ (l'« emprunt à terme »). Dans le cadre de l'entente de swap de taux d'intérêt, la Société verse des intérêts à un taux fixe et reçoit des intérêts à un taux variable sur un montant nominal total de 125 millions \$. Cette entente de swap de taux d'intérêt est similaire aux ententes en lien avec l'emprunt à terme conclues au troisième trimestre de 2022 sur un montant nominal de 250 millions \$. Toutes ces ententes de swap de taux d'intérêt expireront en avril 2025 et font l'objet d'une comptabilité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre la Société et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (le « recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par la Société ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de la Société daté du 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par le recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « recours collectif Drywall ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation du recours collectif Ruediger modifié a eu lieu en avril 2022 et, le 11 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif Ruediger, tel que modifié, pour tous les motifs. Le 18 novembre 2022, les demandeurs ont interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu le 17 janvier 2024 et la Cour d'appel du Québec a rendu son jugement le 8 mars 2024, rejetant l'appel. Le 6 mai 2024, les demandeurs ont déposé leur requête en autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. En réponse, les observations de la Société ont été déposées le 6 juin 2024 et les demandeurs ont déposé leur réplique le 17 juin 2024. La décision de la Cour suprême du Canada quant à la requête en autorisation d'interjeter appel des demandeurs est attendue au deuxième semestre de 2024.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters alléguait que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration de l'époque et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de la Société, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada.

Le recours collectif Peters a demandé l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et a fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclamait des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure de justice de l'Ontario, plus les intérêts et les frais afférents.

Le 5 mars 2020, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Peters ont déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel a eu lieu le 8 novembre 2022. La Cour d'appel de l'Ontario a rendu son jugement le 24 mai 2023, rejetant l'appel. Les demandeurs n'ont pas demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada dans le délai prescrit d'août 2023. Néanmoins, le 12 avril 2024, les demandeurs ont déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. En réponse, la Société a déposé ses observations le 16 mai 2024, et les demandeurs ont déposé leur réplique le 28 mai 2024. La décision de la Cour suprême du Canada quant à la demande de prorogation du délai d'autorisation d'interjeter appel des demandeurs est attendue au deuxième semestre de 2024.

La Société est d'avis que les réclamations présentées dans le recours collectif Ruediger et dans le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ou du recours collectif Peters ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et la Société pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. La Société souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement au recours collectif Ruediger ou au recours collectif Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023, et la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, la Cour supérieure du Québec a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Le 2 juillet 2024, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisait 6,2 millions \$, dont la partie non assurée était de 2,3 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes.

Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,35 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 31,5 millions \$ est également réclamé dans le cadre de 16 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces poursuites font l'objet d'une gestion particulière d'un juge et ne font pas partie du recours collectif, car en vertu de la loi au Québec, les demandeurs ont la possibilité de se joindre à un recours collectif ou de s'en retirer et d'intenter une action distincte.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la Cour suprême d'Australie occidentale a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la Cour d'appel d'Australie occidentale a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. La décision devrait être rendue au cours du second semestre de 2024. L'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder reprendra probablement au premier semestre de 2025.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente avec le DPCP sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation (l'« Accord de Réparation »). D'une durée de trois ans, l'Accord de Réparation exige notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. Les accusations criminelles sont suspendues pendant la durée de l'Accord de Réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec, les accusations criminelles seront rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permet de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles suspendues en vertu de l'Accord de Réparation.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société a entamé des instances judiciaires au Qatar contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire de consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la dette à court terme et la dette à long terme présentées dans les états consolidés de la situation financière de la Société étaient comme suit :

	30 JUIN 2024			31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾		
	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	299 887 \$	1 192 282 \$	1 492 169 \$	299 465 \$	1 121 054 \$	1 420 519 \$
Dettes avec recours limité	—	398 617	398 617	—	398 288	398 288
Dettes sans recours ⁽²⁾	163 686	—	163 686	163 824	—	163 824
	463 573 \$	1 590 899 \$	2 054 472 \$	463 289 \$	1 519 342 \$	1 982 631 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2B).

⁽²⁾ La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements de Capital ou de SP&GP.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens (voir la note 2D).

MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP

Au premier trimestre de 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à : i) prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ de février 2024 à juillet 2024 au plus tard; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence (voir la note 2D).

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Les débentures de série 8 sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les deux premières années du terme des débentures de série 8 et selon une prime décroissante par la suite. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (voir la note 10D); et ii) aux fins générales de la Société.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

MODIFICATION AU PRÊT DE LA CDPQ

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec le prêteur de son prêt de la CDPQ d'un montant total de 400 millions \$ pour prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence (voir la note 2D).

MODIFICATION AU PRÊT NON GARANTI DE LINXON

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec le prêteur de son prêt non garanti de Linxon d'un montant en capital de 12,8 millions \$ (9,3 millions \$ US) pour prolonger son échéance de septembre 2024 à août 2025.

15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION (REPRISE DES COÛTS)

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2024	2023	2024	2023
Coûts de restructuration (reprise des coûts)	(5 630) \$	2 834 \$	(4 475) \$	10 494 \$
Coûts de transformation	5 183	3 897	8 593	10 748
Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts)	(447) \$	6 731 \$	4 118 \$	21 242 \$

La reprise des coûts de restructuration de 5,6 millions \$ et de 4,5 millions \$ constatée pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2024, respectivement, comprenait une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie liée aux immobilisations corporelles d'un montant de 9,8 millions \$ (voir la note 18).

Les coûts de restructuration comptabilisés pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2023 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

16. IMPÔT MINIMUM MONDIAL (PILIER 2)

La majeure partie des produits consolidés de la Société proviennent des trois territoires suivants : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. Au 30 juin 2024, parmi ces trois territoires, le Royaume-Uni et le Canada ont promulgué une nouvelle loi en juillet 2023 et en juin 2024, respectivement, visant à mettre en œuvre l'impôt minimum mondial pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 11,0 millions \$ et à 11,3 millions \$, respectivement, et est liée aux activités de la Société dans les territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 % (principalement Guernesey). La charge d'impôts sur le résultat liée au Pilier 2 de 11,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 comprend un montant de 5,6 millions \$ lié au résultat avant impôts sur le résultat généré au premier trimestre de 2024, étant donné que la nouvelle législation adoptée au Canada était applicable rétrospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024.

La Société a appliqué une exception temporaire obligatoire relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé provenant de territoires qui mettent en œuvre les règles de l'impôt minimum mondial et à la présentation de l'information à ce sujet.

17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'E&E du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec Collectif Santé Montréal S.E.C. (« CSM S.E.C. »), partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis : i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$ (voir la note 5A); et iii) un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction, entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projets, a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et cette entreprise a été consolidée à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, qui était le 4 mars 2024.

17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS (SUITE)

JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET IDENTIFIABLE D'ENTREPRISE ACQUISE

	4 MARS 2024
Trésorerie	55 643 \$
Autres actifs	54 334
Produits différés et autres passifs	(89 927)
Juste valeur de l'actif (du passif) net identifiable d'entreprise acquise	20 050 \$

Le tableau précédent présente l'évaluation préliminaire, par la direction, de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris selon les estimations les plus probables et tenant compte de toute l'information disponible pertinente. La répartition finale du prix d'acquisition pourrait donc varier par rapport aux montants présentés précédemment.

ENTRÉE DE TRÉSORERIE NETTE LIÉE À L'ACQUISITION D'ENTREPRISE

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2024
Prix d'acquisition total payé en trésorerie ⁽¹⁾	(20 050) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	55 643
Entrée de trésorerie nette liée à l'acquisition d'entreprise	35 593 \$

⁽¹⁾ Le montant du prix d'acquisition payé en trésorerie est assujéti à des ajustements éventuels du prix d'achat, qui sont liés au fonds de roulement net et à l'endettement net, avec le vendeur.

18. CESSION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS

En mai 2024, AtkinsRéalis a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US). Ces actifs non essentiels ont été inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles » dans l'état consolidé de la situation financière et ont subi une perte de valeur par le passé. La cession a donc entraîné une reprise de perte de valeur de 9,8 millions \$, qui est comprise dans la rubrique « Coûts de restructuration et de transformation (reprise des coûts) » dans l'état consolidé du résultat net pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2024. L'excédent restant du produit net sur la valeur comptable de ces actifs, soit 11,6 millions \$, a été inclus dans le RAI sectoriel ajusté du secteur Projets CMPF, le secteur dans lequel ces actifs non essentiels ont été précédemment inclus. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 7,4 millions \$.

19. PLACEMENTS À COURT TERME AU COÛT AMORTI

Au deuxième trimestre de 2024, AtkinsRéalis a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti, qui sont inclus sous la rubrique « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2024, pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, dont 12,5 millions \$ sont arrivés à échéance au cours du même trimestre.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

En juillet 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal de 149,0 millions \$ de juillet 2024 au 30 septembre 2024 au plus tard.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795